



Affiché le 5 août 2020

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juillet 2020, se sont réunis, Salle de l'Espéidou -111, route des Moulins de Paillas à GASSIN (83580), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14h35.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Marc Etienne LANSADE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART
Alain BENEDETTO (jusqu'à la
délibération n°20)
Bernard JOBERT
Thomas DOMBRY
Stéphan GADY
Laurent GIUBERGIA
Jean PLENAT
Sylvie SIRI (à compter de la
délibération n°15)
Céline GARNIER
Christophe ROBIN

Sylvie GAUTHIER
Philippe BURNER
Audrey RONDINI-GILLI
Gilbert UVERNET
Christiane LARDAT
Jacki KLINGER
Patricia PENCHENAT
Mireille ESCARRAT
Patrick HERMIER
Didier SILVE
Anne KISS
Catherine HURAUT
Catherine BRUNETTO
Sylvie JARIER
Aline CHARLES

Patricia AMIEL
Cécile LEDOUX
Jean-Maurice ZORZI
Véronique LENOIR
Michel LE DARD
Julienne GAUTIER
Thierry GOBINO
Isabelle CARBON
Maxime ESPOSITO
(à compter de la délibération
n°3)
Michèle DALLIES
Valérie MORA
Frédéric BLUA

Membres représentés :

Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL
Franck THIRIEZ donne procuration à Gilbert UVERNET
Frédéric CARANTA donne procuration à Anne KISS
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY
Jean-Pierre TUVÉRI donne procuration à Sylvie SIRI (à compter de la délibération n°15)
Alain BENEDETTO donne pouvoir à Bernard JOBERT (à compter de la délibération n°21)

Secrétaire de séance : Mme Audrey RONDINI-GILLI

Délibération n° 2020/07/29-01

OBJET : Election des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE NOMMER les représentants des associations désignées ci-après comme membres de la commission consultative des services publics locaux :

- Union Départementale du Var pour la Sauvegarde de la Vie et de la Nature (UDVN 83)
- Association de Défense et de Protection du Littoral et du Site de Sainte-Maxime
- Association pour la Sauvegarde de la Vallée de La Mole (ASAV)
- Association pour un Développement Réfléchi et Equilibré du Rayol-Canadel (ADRER)
- UFC Que Choisir.

Article 3 :

DE PROCÉDER à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux :

Liste des candidats :

Membres titulaires	Membres suppléants
Stéphan GADY	Laurent GIUBERGIA
Jean PLENAT	Catherine HURAUT
Alain BENEDETTO	Thomas DOMBRY
Philippe LEONELLI	Frédéric CARANTA
Marc Etienne LANSADÉ	Jean-Maurice ZORZI

Article 4 :

DE DÉSIGNER les conseillers communautaires suivants au sein de la commission consultative des services publics locaux :

Membres titulaires	Membres suppléants
Stéphan GADY	Laurent GIUBERGIA
Jean PLENAT	Catherine HURAUT
Alain BENEDETTO	Thomas DOMBRY
Philippe LEONELLI	Frédéric CARANTA
Marc Etienne LANSADÉ	Jean-Maurice ZORZI

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-02

OBJET : Création et composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CRÉER une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la communauté de communes et ses communes membres.

Article 3 :

DÉCIDE que la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ainsi créée sera fixée à 24 membres, répartis comme suit :

COMMUNE	NOMBRE DE REPRESENTANTS	DISPOSITIONS PARTICULIERES
Sainte-Maxime	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	Pour les communes disposant de <u>plus de 2 sièges à l'EPCI</u> : les 2 représentants à la CLECT doivent être expressément conseillers communautaires
Cogolin	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	
Cavalaire sur Mer	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	
Grimaud	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	
Saint-Tropez	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	
La Croix Valmer	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	
Le Plan de la Tour	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	Pour les communes disposant de <u>moins de 3 sièges à l'EPCI</u> : nomination d'un conseiller communautaire et d'un conseiller municipal
Gassin	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	
Ramatuelle	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	
La Garde Freinet	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	
La Mole	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	
Le Rayol Canadel	2 dont 1 titulaire et 1 suppléant	

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux communes intéressées.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-03

OBJET : Election des représentants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à la commission consultative paritaire pour la transition énergétique du SYMIELECVAR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PROCÉDER à l'élection des représentants de la Communauté de communes au SYMIELECVAR.

Liste des candidats :

Membre titulaire	Membre suppléant
Marc Etienne LANSADE	Stéphan GADY

Article 3 :

DE DÉSIGNER M. Marc Etienne LANSADE en qualité de délégué titulaire et M. Stéphan GADY en qualité de délégué suppléant de la Communauté de communes pour siéger à la commission consultative paritaire pour la transition énergétique du SYMIELECVAR.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-04

OBJET : Proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PROPOSER la liste jointe en annexe au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Article 3 :

DE DESIGNER M. Vincent MORISSE en tant que Président de la Commission Intercommunale des Impôts directs au sein de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et Mme Anne-Marie WANIART sa suppléante en cas d'absence de celui-ci.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-05

OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au Pôle de Santé du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DÉSIGNER en tant que représentant de la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier, Pôle de santé du Golfe de Saint-Tropez, Mme Lucie LAFEUMA.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-06

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DÉSIGNER en tant que représentants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du département du Var, M. Alain BENEDETTO au titre de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et M. Stéphan GADY au titre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-07

OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à l'association Initiative Var

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER les statuts de l'association Initiative Var.

Article 3 :

D'ADHÉRER à l'association Initiative Var pour un montant de 21 885 € (0,38 €/habitant sur la base de 57 591 habitants) au titre de l'année 2020.

Article 4 :

DE DÉSIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté de communes, pour siéger dans les instances de l'association, à savoir :

- M. Alain BENEDETTO en qualité de membre titulaire ;
- M. Marc Etienne LANSADE en qualité de membre suppléant.

Article 5 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2020 chapitre 011 article 6281.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-08

OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à la société publique locale (SPL) «Ingénierie Départementale 83»

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ADHÉRER à la société publique locale dénommée « Ingénierie Départementale 83 ».

Article 3 :

DE S'ENGAGER à verser une cotisation annuelle pour un montant de 5 000€ HT pour l'année 2020.

Article 4 :

DE DÉSIGNER M. Alain BENEDETTO représentant de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez dans les instances de la société publique locale « Ingénierie Départementale 83 ».

Article 5 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2020 au chapitre 011 article 6281.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-09

OBJET : Election des représentants de la Communauté de communes au Syndicat mixte du Massif des Maures

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PROCÉDER à l'élection des représentants de la Communauté de communes au syndicat mixte du Massif des Maures :

Liste des candidats :

Membre titulaire	Membre suppléant
Thomas DOMBRY	Stéphan GADY

Article 3 :

DE DÉSIGNER en tant que représentant de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez au Conseil syndical du Syndicat Mixte du Massif des Maures : M. Thomas DOMBRY en qualité de délégué titulaire, et M. Stéphan GADY en qualité de délégué suppléant.

Article 4 :

D'APPROUVER le montant de la cotisation 2020 de 6 954,07 €.

Article 5 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2020 au chapitre 65 article 65548.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-10

OBJET : Election des représentants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au sein du comité syndical du Syndicat d'Adduction des Eaux de la Source d'Entraigues

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PROCÉDER à l'élection des représentants de la Communauté de communes au SAE de la Source d'Entraigues :

Liste des candidats :

Membres titulaires	Membres suppléants
Thomas DOMBRY	Aline CHARLES
Anne-Marie WANIART	Gilbert UVERNET

Article 3 :

DE DÉSIGNER les conseillers communautaires suivants pour siéger au comité syndical du SAE de la Source d'Entraigues :

Membres titulaires :

- Thomas DOMBRY
- Anne-Marie WANIART

Membres suppléants :

- Aline CHARLES
- Gilbert UVERNET

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-11

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à l'association Forêt Modèle de Provence

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DÉSIGNER M. Thomas DOMBRY comme représentant de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à l'association Forêt Modèle de Provence.

Article 3 :

D'IMPUTER les crédits correspondants au budget principal 2020, et des exercices suivants, au chapitre 011 article 6281.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-12

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de communes à l'association des communes forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DÉSIGNER en tant que représentant de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à l'Association des Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var :

- Le délégué titulaire M. Thomas DOMBRY principalement sur la thématique : Forêt (aménagement du territoire/sécurité/valorisation et préservation des forêts publiques et privées)
- Le délégué suppléant Mme Aline CHARLES principalement sur la thématique : Transition énergétique (habitat/bâtiments communaux/urbanisme/énergies renouvelables) ;

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-13

OBJET : Election des représentants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au sein du collège du secteur territorial du Var du Syndicat mixte ouvert Sud Très Haut Débit (SMO Sud THD)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PROCÉDER à l'élection des représentants de la Communauté de communes au Syndicat mixte ouvert Sud Très Haut Débit :

Liste des candidats :

Membre titulaire	Membre suppléant
Stéphan GADY	Marc Etienne LANSADE

Article 3 :

DE DÉSIGNER deux représentants au sein du collège du secteur territorial du Var du Syndicat mixte ouvert Sud Très Haut Débit :

- Stéphan GADY en qualité de délégué titulaire ;
- Marc Etienne LANSADE en qualité de délégué suppléant

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-14

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de communes à l'AU[dat]Var

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DÉSIGNER comme représentants de la Communauté de communes à l'Assemblée générale de l'AU[dat]Var les conseillers communautaires suivants :

- Stéphan GADY
- Jean-Maurice ZORZI
- Philippe BURNER
- Patricia PENCHENAT
- Didier SILVE
- Sylvie SIRI

Article 3 :

DE DÉSIGNER parmi ces représentants les deux conseillers communautaires qui siègeront au Conseil d'administration de l'AU[dat]Var à savoir :

- Stéphan GADY
- Jean-Maurice ZORZI

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-15

OBJET : Election des représentants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au sein du Syndicat mixte de la Garonne

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2

DE PROCÉDER à l'élection des représentants de la Communauté de communes au Syndicat mixte de la Garonne :

Liste des candidats :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent GIUBERGIA	Jean-Maurice ZORZI
Thierry GOBINO	Michel LE DARD
Maxime ESPOSITO	Vincent MORISSE

Article 3 :

DE DÉSIGNER les conseillers communautaires suivants pour siéger au sein du Comité syndical de la Garonnette :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent GIUBERGIA	Jean-Maurice ZORZI
Thierry GOBINO	Michel LE DARD
Maxime ESPOSITO	Vincent MORISSE

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-16

OBJET : Election des représentants de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au sein du Syndicat mixte de l'Argens

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2

DE PROCÉDER à l'élection des représentants de la Communauté de communes au syndicat mixte de l'Argens :

Liste des candidats :

Membre titulaire	Membre suppléant
Laurent GIUBERGIA	Thomas DOMBRY

Article 3 :

DE DÉSIGNER les conseillers communautaires suivants pour siéger au Comité syndical de l'Argens :

Membre titulaire	Membre suppléant
Laurent GIUBERGIA	Thomas DOMBRY

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-17

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté de communes du Golfe Saint-Tropez au sein de l'Association AMORCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DÉSIGNER en tant que représentants de la Communauté de communes au sein de l'Association Amorce, M. Jean PLENAT, titulaire, M. Philippe LEONELLI suppléant.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-18

OBJET : Budget principal - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	10 460 603,87	37 007 900,47	47 468 504,34
DÉPENSES	7 055 320,98	32 060 381,81	39 115 702,79
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EXCÉDENT DÉFICIT	+ 3 405 282,89	+ 4 947 518,66	+ 8 352 801,55
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	- 939 739,67		- 939 739,67
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	+ 2 465 543,22	+ 4 947 518,66	+ 7 413 061,88

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + 7 413 061,88 €.

Article 3 :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget principal de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4 :

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des Comptes pour jugement et apurement

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-19

OBJET : Budget principal - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 592 406,73	0,00	3 592 406,73
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 230 987,04	0,00	5 230 987,04
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 104 725,09	0,00	17 104 725,09
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 593 726,02	0,00	5 593 726,02
66	CHARGES FINANCIERES	71 235,92	0,00	71 235,92
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 940,33	0,00	41 940,33
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	425 360,68	425 360,68
<i>Dépenses de fonctionnement total</i>		31 635 021,13	425 360,68	32 060 381,81

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	161 473,45	0,00	161 473,45
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 460 911,43	0,00	1 460 911,43
73	IMPOTS ET TAXES	31 030 180,66	0,00	31 030 180,66
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 625 617,22	0,00	2 625 617,22
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54,31	0,00	54,31
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 333 733,09	0,00	1 333 733,09
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	395 930,31	395 930,31
<i>Recettes de fonctionnement total</i>		36 611 970,16	395 930,31	37 007 900,47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	385 098,81	0,00	385 098,81
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	749 082,39	0,00	749 082,39
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	160 000,00	0,00	160 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 782 424,92	0,00	1 782 424,92
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 939 027,92	0,00	2 939 027,92
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	560,00	0,00	560,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	395 930,31	395 930,31
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	643 196,63	643 196,63
<i>Dépenses d'investissement total</i>		6 016 194,04	1 039 126,94	7 055 320,98
<i>Pour information</i> R001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		939 739,67		939 739,67

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 812 461,60	0,00	7 812 461,60
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 579 584,96	0,00	1 579 584,96
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	425 360,68	425 360,68
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	643 196,63	643 196,63
<i>Recettes d'investissement total</i>		9 392 046,56	1 068 557,31	10 460 603,87

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 :	fonctionnement =	0
	investissement =	-939 739,67
Résultat de l'exercice 2019 :	fonctionnement =	4 947 518,66
	investissement =	3 405 282,89
Résultat de clôture 2019 à reporter :	fonctionnement =	4 947 518,66
	investissement =	2 465 543,22

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	35 917 415,00	16 058 148,00	51 975 563,00
	Titres de recettes émis	B	37 007 900,47	10 460 603,87	47 468 504,34
	R.A.R.	D		1 525 570,76	1 525 570,76
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	35 917 415,00	16 058 148,00	51 975 563,00
	Mandats émis	G	32 060 381,81	7 055 320,98	39 115 702,79
	R.A.R.	I		1 035 323,29	1 035 323,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G	+ 4 947 518,66	+ 3 405 282,89	+ 8 352 801,55
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde des R.A.R.				
	Excédent	D-I		+ 490 247,47	+ 490 247,47
RÉSULTAT REPORTE	Excédent		0,00		0,00
	Déficit			- 939 739,67	- 939 739,67
RÉSULTAT CUMULE	Excédent		+ 4 947 518,66	+ 2 955 790,69	+ 7 903 309,35
	Déficit				

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	- 939 739,67		+ 3 405 282,89	+ 2 465 543,22
Fonctionnement	+ 0,00		+ 4 947 518,66	+ 4 947 518,66

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	+ 2 465 543,22
	Solde des RAR	+ 490 247,47
	Résultat définitif d'investissement	+ 2 955 790,69
	Solde libre d'affectation	+ 4 947 518,66

Résultat du vote : à la majorité avec 43 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-20

OBJET : Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CONSTATER que les résultats sont conformes.

Article 3 :

DÉCIDE l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 et l'inscription des montants au budget supplémentaire 2020, à savoir :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	32 060 381,81	37 007 900,47	+ 4 947 518,66
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)			
	Résultat à affecter (002)			+ 4 947 518,66
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	7 055 320,98	10 460 603,87	+ 3 405 282,89
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)	939 739,67		- 939 739,67
	Résultat à affecter (001)			+ 2 465 543,22

Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement			
	Investissement	1 035 323,29	1 525 570,76	+ 490 247,47
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Ft et Invt)	Fonctionnement	32 060 381,81	37 007 900,47	+ 4 947 518,66
	Investissement	9 030 383,94	11 986 174,63	+2 955 790,69
Affectation du résultat 2019	Solde libre d'affectation			+ 4 947 518,66

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	+ 4 947 518,66
Résultat global de la section d'investissement 2019	+ 2 955 790,69

Article 4 :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de fonctionnement de + 4 947 518,66 € comme suit au budget supplémentaire 2020 :
 - 775 370 € au compte 002
 - 4 172 148.66 € au compte 1068
- **DE REPORTER** : 2 465 543.22 € en report en section d'investissement au compte 001 R.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention(s) (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-21

OBJET : Budget principal - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	322 324,00	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	46 810,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 014 : Atténuations de produits	34 521,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	-16 340,00	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	0,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	97 515,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	145 820,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	630 650,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-630 650,00
Chapitre 042 : Transfert entre sections	221 720,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	221 720,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	-221 720,00
		Solde de l'exercice	-852 370,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	-77 000,00	Chapitre 002 : Excédent	775 370,00
Total des dépenses de fonctionnement	775 370,00	Total des recettes de fonctionnement	775 370,00

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	-152 186,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	259 342,00	Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	572 825,00	Chapitre 024 : Produits des cessions	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	34 512,00		
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	632 332,40		
Total des dépenses réelles d'investissement	1 346 825,40	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-1 346 825,40
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	221 720,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	324 961,41	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	324 961,41
Total des dépenses d'ordre d'investissement	324 961,41	Total des recettes d'ordre d'investissement	546 681,41
		Solde Ordre de l'exercice	221 720,00
		Besoin de financement	-1 125 105,40
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	-77 000,00
		Besoin de financement après virement	-1 202 105,40
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	2 465 543,22
Restes à Réaliser	1 035 323,29	Restes à Réaliser	1 525 570,76
		Excédent de financement total	4 157 896,09
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	4 172 148,66
		Emprunt	-5 925 833,95
Total des dépenses d'investissement	2 707 110,10	Total des recettes d'investissement	2 707 110,10

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-22

OBJET : Budget principal - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative au financement du programme local de l'habitat (PLH) - Année 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER la modification du programme et l'affectation des crédits de paiement (AP//CP) pour l'élaboration du programme local de l'habitat, telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Programme n° AP 0003	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement					
		2016 exécuté	2017	2018	2019	2020	2021
Assistance et élaboration du programme local de l'habitat	90 000 €	34 605 €	13 173 €	7 188 €	19 620 €	10 000 €	5 414 €

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus au budget principal.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-23

OBJET : Budget principal - Modification n°5 de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°1 relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention du Préconil

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE MODIFIER l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) tels que présentés dans le tableau ci-après :

Libellé programme n° AP 0001	Montant de l'autorisation de programme (en €)	Montant des crédits de paiements (en €)							
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PAPI d'intention du bassin du Préconil	1 542 070	3 936	195 967	256 552	265 575	220 986	117 606	177 700	303 748

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus au budget principal.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-24

OBJET : Budget principal - Modification n°5 de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2 relative au Contrat de rivière de la Gisle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé

Article 2 :

DE MODIFIER l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

Libellé programme n° AP 0002	Montant de l'autorisation de programme (en €)	Montant des crédits de paiements (en €)								
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez	11 072 040	652 465	864 218	1 059 929	531 884	440 505	808 862	400 000	3 157 089	3 157 088

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus au budget principal.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-25

OBJET : Budget principal – Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°7 relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Golfe de Saint-Tropez (PAPI GST)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé

Article 2 :

DE CRÉER l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) tels que présentée dans le tableau ci-après :

Libellé programme n° AP 7	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiements						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PAPI du Golfe de Saint-Tropez	17 142 650	271 100	1 249 050	2 285 200	1 749 000	3 449 400	4 178 500	3 960 400

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus au budget principal.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-26

OBJET : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	8 819 269,80	28 018 544,19	36 837 813,99
DÉPENSES	2 738 166,80	24 332 146,80	27 070 313,60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT	+ 6 081 103,00	+ 3 686 397,39	+ 9 767 500,39
DÉFICIT			
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	+ 46 077,06		+ 46 077,06
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	+ 6 127 180,06	+ 3 686 397,39	+ 9 813 577,45

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + 9 813 577,45 €.

Article 3 :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget annexe de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4 :

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre Régionale des Comptes pour jugement et apurement.

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-27

OBJET : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 703 446,73	0,00	10 703 446,73
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 876 045,96	0,00	2 876 045,96
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 108 815,12	0,00	9 108 815,12
66	CHARGES FINANCIERES	8 345,22	0,00	8 345,22
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 037 134,71	0,00	1 037 134,71
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	598 359,06	598 359,06
<i>Dépenses de fonctionnement total</i>		23 733 787,74	598 359,06	24 332 146,80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	101 003,62	0,00	101 003,62
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 884 310,40	0,00	2 884 310,40
73	IMPOTS ET TAXES	23 299 246,00	0,00	23 299 246,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 454 351,61	0,00	1 454 351,61
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	98 150,21	0,00	98 150,21
76	PRODUITS FINANCIERS	154,08	0,00	154,08
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	142 811,55	0,00	142 811,55
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	38 516,72	38 516,72
<i>Recettes de fonctionnement total</i>		27 879 023,85	38 516,72	28 018 544,19

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	138 669,98	0,00	138 669,98
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	186 193,73	0,00	186 193,73
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 352 969,53	0,00	2 352 969,53
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	38 516,72	38 516,72
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	21 816,84	21 816,84
<i>Dépenses d'investissement total</i>		2 677 833,24	60 333,56	2 738 166,80

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 103 366,21	0,00	8 103 366,21
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	90 000,00	0,00	90 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 727,69	0,00	5 727,69
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	598 359,06	598 359,06
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	21 816,84	21 816,84
<i>Recettes d'investissement total</i>		95 727,69	620 175,90	8 819 269,80
<i>Pour information</i> R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		46 077,06		46 077,06

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 : fonctionnement = 0
investissement = 46 077,06

Résultat de l'exercice 2019 : fonctionnement = 3 686 397,39
investissement = 6 081 103,00

Résultat de clôture 2019 à reporter : fonctionnement = 3 686 397,39
investissement = 6 127 180,06

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF DMA 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	26 102 768,00	9 337 897,27	35 440 665,27
	Titres de recettes émis	B	28 018 544,19	8 819 269,80	36 837 813,99
	R.A.R.	D		282 587,82	282 587,82
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	26 102 768,00	9 337 897,27	35 440 665,27
	Mandats émis	G	24 332 146,80	2 738 166,80	27 070 313,60
	R.A.R.	I		320 246,87	320 246,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G	3 686 397,39	6 081 103,00	9 767 500,39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Déficit	G-B			
	Solde des R.A.R.				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	D-I			
	Déficit	I-D		-37 659,05	-37 659,05
RÉSULTAT REPORTE	Excédent			46 077,06	46 077,06
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULE	Excédent		3 686 397,39	6 089 521,01	9 775 918,40
	Déficit				

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	46 077,06		6 081 103,00	6 127 180,06
Fonctionnement			3 686 397,39	3 686 397,39

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	6 127 180,06
	Solde des RAR	- 37 659,05
	Résultat définitif d'investissement	6 089 521,01
	Solde libre d'affectation	3 686 397,39

Résultat du vote : à la majorité avec 43 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-28

OBJET : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CONSTATER que les résultats sont conformes.

Article 3 :

DÉCIDE l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 et l'inscription des montants au budget supplémentaire 2020, à savoir :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	24 332 146,80	28 018 544,19	3 686 397,39
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)			
	Résultat à affecter (002)			
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	2 738 166,80	8 819 269,80	6 081 103,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2020)		46 077,06	46 077,06
	Résultat à affecter (001)			6 127 180,06
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement			
	Investissement	320 246,87	282 587,82	-37 659,05
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Ft et Inv)	Fonctionnement	24 332 146,80	28 018 544,19	3 686 397,39
	Investissement	3 058 413,67	9 147 934,68	6 089 521,01
Affectation du résultat 2019	Solde libre d'affectation			3 686 397,39

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	3 686 397,39
Résultat global de la section d'investissement 2019	6 089 521,01

Article 4 :

- **D’AFFECTER** le résultat cumulé de fonctionnement de 3 686 397,39 € comme suit au budget supplémentaire 2020 :
 - 1 398 265,40 € au compte 002
 - 2 288 131,99 € au compte 1068
- **DE REPORTER** 6 127 180,06 € en report en section d'investissement au compte 001 R.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention(s) (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-29

OBJET : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimiles (DMA) - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D’ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D’ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe DMA tel que présenté ci-dessous.

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	18 896,00	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	0,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	-350 000,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	0,00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	928 604,40	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
		Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
		Chapitre 78 : Reprise sur amortissements et provisions	84 235,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	947 500,40	Total des recettes réelles de fonctionnement	-265 765,00
		Solde Réel de l'exercice	-1 213 265,40
Chapitre 042 : Transfert entre sections	185 000,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	185 000,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	-185 000,00
		Solde de l'exercice	-1 398 265,40
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	1 398 265,40
Total des dépenses de fonctionnement	1 132 500,40	Total des recettes de fonctionnement	1 132 500,40

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	0,00	Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 024 : Produits des cessions	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	0,00
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	185 000,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	185 000,00
		Solde Ordre de l'exercice	185 000,00
		Excédent de financement	185 000,00
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Excédent de financement après virement	185 000,00
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	6 127 180,06
Restes à Réaliser	320 246,87	Restes à Réaliser	282 587,82
		Excédent de financement total	6 274 521,01
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 288 131,99
		Emprunt	-8 562 653,00
Total des dépenses d'investissement	320 246,87	Total des recettes d'investissement	320 246,87

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-30

OBJET : Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la réhabilitation des déchèteries

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

DE MODIFIER l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Libellé Programme	Montant de l'autorisation de programme (€ TTC)	Montant des crédits de paiement (€ TTC)				
		2018	2019	2020	2021	2022
Réhabilitation des déchèteries	11 721 855	88 413	140 109,36	3 907 700	3 892 385	3 693 247,64

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus au budget annexe DMA.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-31

OBJET : Budget annexe Office de Tourisme Communautaire - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	13 445,97	645 653,29	659 099,26
DÉPENSES	12 931,61	634 165,20	647 096,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT	514,36	11 488,09	12 002,45
DÉFICIT			
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	-9 951,24	12 202,00	2 250,76
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	-9 436,88	23 690,09	14 253,21

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + 14 253,21 €.

Article 3 :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget primitif de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4 :

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre Régionale des Comptes pour jugement et apurement

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-32

OBJET : Budget annexe Office de Tourisme Communautaire - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	120 490,32	0,00	120 490,32
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	497 137,86	0,00	497 137,86
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 137,02	0,00	15 137,02
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	1 400,00	1 400,00
<i>Dépenses de fonctionnement total</i>		632 765,20	1 400,00	634 165,20

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	7 758,00	0,00	7 758,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 440,00	0,00	1 440,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	635 453,00	0,00	635 453,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 002,29	0,00	1 002,29
<i>Recettes de fonctionnement total</i>		645 653,29	0,00	645 653,29
<i>Pour information</i> <i>R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		12 202,00		12 202,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	280,24	0,00	280,24
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 651,37	0,00	12 651,37
<i>Dépenses d'investissement total</i>		12 931,61	0,00	12 931,61
Pour information D001 Solde d'exploitation négatif reporté de N-1		9 951,24		9 951,24

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 045,97	0,00	12 045,97
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	1 400,00	1 400,00
<i>Recettes d'investissement total</i>		12 045,97	1 400,00	13 445,97

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 : fonctionnement = 12 202,00
investissement = -9 951,24

Résultat de l'exercice 2019 : fonctionnement = 11 488,09
investissement = 514,36

Résultat de clôture 2019 à reporter : fonctionnement = 23 690,09
investissement = -9 436,88

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	721 735,00	24 075,12	745 810,12
	Titres de recettes émis	B	645 653,29	13 445,97	659 099,26
	R.A.R.	D		5 546,30	5 546,30
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	721 735,00	24 075,12	745 810,12
	Mandats émis	G	634 165,20	12 931,61	647 096,81
	R.A.R.	I		369,06	369,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G	11 488,09	514,36	12 002,45
	Déficit	G-B			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde des R.A.R.				
	Excédent			5 177,24	5 177,24
	Déficit	I-D			
RÉSULTAT REPORTE	Excédent		12 202,00		12 202,00
	Déficit			-9 951,24	-9 951,24
RÉSULTAT CUMULE	Excédent		23 690,09		23 690,09
	Déficit			-4 259,64	-4 259,64
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER					
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture	
Investissement	-9 951,24		514,36	-9 436,88	
Fonctionnement	12 202,00		11 488,09	23 690,09	
Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)				-9 436,88
	Solde des RAR				5 177,24
	Résultat définitif d'investissement				-4 259,64
	Solde libre d'affectation				+ 23 690,09

Résultat du vote : à la majorité avec 43 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-33

OBJET : Budget annexe Office de Tourisme Communautaire - Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CONSTATER que les résultats sont conformes.

Article 3 :

DÉCIDE l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 et l'inscription des montants au budget supplémentaire 2020, à savoir :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	634 165,20	645 653,29	+ 11 488,09
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)		12 202,00	+ 12 202,00
	Résultat à affecter (002)			+ 23 690,09
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	12 931,61	13 445,97	+ 514,36
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2019)	9 951,24		-9 951,24
	Résultat à affecter (001)			-9 436,88
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement			
	Investissement	369,06	5 546,30	+ 5 177,24
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Ft et Inv)	Fonctionnement	634 165,20	657 855,29	+ 23 690,09
	Investissement	23 251,91	18 992,27	-4 259,64
Affectation du résultat 2019	Solde libre d'affectation			19 430,45

Résultat global de la section de fonctionnement 2019	+ 23 690,09
Résultat global de la section d'investissement 2019	-4 259,64

Article 4 :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de fonctionnement de 23 690,09 € comme suit au budget supplémentaire 2020 :
 - 14 190,09 € au compte 1068
 - 9 500,00 € au compte 002 R (excédent de fonctionnement reporté).
- **DE REPORTER** 9 436,88 € en report en section d'investissement au compte 001 D.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-34

OBJET : Budget annexe Office de Tourisme Communautaire - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe OTC tel que présenté ci-dessous.

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	0,00	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	8 800,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	0,00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 800,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-8 800,00
Chapitre 042 : Transfert entre sections	700,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	700,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	-700,00
		Solde de l'exercice	-9 500,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	9 500,00
Total des dépenses de fonctionnement	9 500,00	Total des recettes de fonctionnement	9 500,00

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	1 630,45		
Total des dépenses réelles d'investissement	1 630,45	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-1 630,45
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	700,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	700,00
		Solde Ordre de l'exercice	700,00
		Besoin de financement total	-930,45
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Besoin de financement après virement	-930,45
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	9 436,88		
Restes à Réaliser	369,06	Restes à Réaliser	5 546,30
		Besoin de financement total	5 190,09
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	14 190,09
		Emprunt	-9 000,00
Total des dépenses d'investissement	11 436,39	Total des recettes d'investissement	11 436,39

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-35

OBJET : Budget annexe «eau-DSP» - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	5 279 452,97	9 425 817,45	14 705 270,42
DÉPENSES	2 988 885,27	5 630 806,60	8 619 691,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT	2 290 567,70	3 795 010,85	6 085 578,55
DÉFICIT			
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	20 146 519,77	5 820 413,27	25 966 933,04
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	22 437 087,47	9 615 424,12	32 052 511,59

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + 32 052 511,59 €.

Article 3 :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget annexe de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4 :

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des comptes pour jugement et apurement

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-36

OBJET : Budget annexe «eau-DSP» - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 435 060,75	0,00	2 435 060,75
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	803 017,47	0,00	803 017,47
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	218 599,65	0,00	218 599,65
66	CHARGES FINANCIERES	78 109,01	0,00	78 109,01
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 549,27	0,00	15 549,27
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	2 080 470,45	2 080 470,45
<i>Dépenses d'exploitation total</i>		3 550 336,15	2 080 470,45	5 630 806,60

RECETTES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	121 095,78	0,00	121 095,78
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 706 748,38	0,00	8 706 748,38
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	42 127,00	0,00	42 127,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	90 050,59	0,00	90 050,59
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 021,75	0,00	20 021,75
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	445 773,95	445 773,95
<i>Recettes d'exploitation total</i>		8 980 043,50	445 773,95	9 425 817,45
<i>Pour R001 Excédent d'exploitation reporté de N-1</i>		5 820 413,27		5 820 413,27

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 113 064,25	0,00	1 113 064,25
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 319,57	0,00	58 319,57
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 232,25	0,00	16 232,25
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 316 050,66	0,00	1 316 050,66
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	203,52	0,00	203,52
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	20 687,22	0,00	20 687,22
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	445 773,95	445 773,95
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	18 553,85	18 553,85
<i>Dépenses d'investissement total</i>		2 524 557,47	464 327,80	2 988 885,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	177 078,67	0,00	177 078,67
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 350,00	0,00	3 350,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	2 080 470,45	2 080 470,45
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	18 553,85	18 553,85
<i>Recettes d'investissement total</i>		3 180 428,67	2 099 024,30	5 279 452,97
<i>Pour R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		20 146 519,77		20 146 519,77
		<i>information</i>		

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 :	exploitation =	5 820 413,27
	investissement =	20 146 519,77
Résultat de l'exercice 2019 :	exploitation =	3 795 010,85
	investissement =	2 290 567,70
Résultat de clôture 2019 à reporter :	exploitation =	9 615 424,12
	investissement =	22 437 087,47

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « eau-DSP » 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Exploitation	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	14 100 403,12	35 327 809,48	49 428 212,60
	Titres de recettes émis	B	9 425 817,45	5 279 452,97	14 705 270,42
	R.A.R.	D		265 200,00	
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	14 100 403,12	10 137 668,28	24 238 071,40
	Mandats émis	G	5 630 806,60	2 988 885,27	8 619 691,87
	R.A.R.	I		1 097 017,84	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G	+ 3 795 010,85	+ 2 290 567,70	+ 6 085 578,55
	Déficit	G-B			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde des R.A.R.				
	Excédent	D-I			
	Déficit	I-D		-831 817,84	-831 817,84
RÉSULTAT REPORTE	Excédent		+ 5 820 413,27	+ 20 146 519,77	+ 25 966 933,04
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULE	Excédent		+ 9 615 424,12	+ 21 605 269,63	+ 31 220 693,75
	Déficit				
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER					
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture	
Investissement	+ 20 146 519,77		+ 2 290 567,70	+ 22 437 087,47	
Exploitation	+ 5 820 413,27		+ 3 795 010,85	+ 9 615 424,12	
Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)				+ 22 437 087,47
	Solde des RAR				-831 817,84
	Résultat définitif d'investissement				+ 21 605 269,63
	Solde libre d'affectation				+ 9 615 424,12

Résultat du vote : à la majorité avec 43 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-37

OBJET : Budget annexe «eau-DSP» - Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CONSTATER que les résultats sont conformes.

Article 3 :

DÉCIDE l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 et l'inscription des montants au budget supplémentaire 2020, à savoir :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section D'exploitation	Résultats propres à l'exercice 2019	5 630 806,60	9 425 817,45	3 795 010,85
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)		5 820 413,27	5 820 413,27
	Résultat à affecter (002)			9 615 424,12
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	2 988 885,27	5 279 452,97	2 290 567,70
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2019)		20 146 519,77	20 146 519,77
	Résultat à affecter (001)			22 437 087,47
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Exploitation			
	Investissement	1 097 017,84	265 200,00	-831 817,84
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Ft et Inv)	Exploitation	5 630 806,60	15 246 230,72	+ 9 615 424,12
	Investissement	4 085 903,11	25 691 172,74	+ 21 605 269,63
Affectation du résultat 2019	Solde libre d'affectation			+9 615 424,12

Résultat global de la section d'exploitation 2019	+ 9 615 424,12
Résultat global de la section d'investissement 2019	+ 21 605 269,63

Article 4 :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé d'exploitation de + 9 615 424,12 € comme suit au budget supplémentaire 2020 :
 - 83 800,00 € au compte 002
 - 9 531 624,12 € au compte 1068
- **DE REPORTER :** 22 437 087,47 € en report en section d'investissement au compte 001R.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention(s) (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-38

OBJET : Budget annexe «eau-DSP» - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe DSP eau potable du service de l'eau potable tel que présenté ci-dessous.

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	13 600,00	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	0,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	0,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	63 700,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	77 300,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-77 300,00
Chapitre 042 : Transfert entre sections	6 500,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 500,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	-6 500,00
		Solde de l'exercice	-83 800,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	83 800,00
Total des dépenses de fonctionnement	83 800,00	Total des recettes de fonctionnement	83 800,00

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	-100,00	Chapitre 458 : Opérations sous mandats	2 000,00
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	100,00		
Chapitre 458 : Opérations sous mandats	2 000,00		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	300 000,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	302 000,00	Total des recettes réelles d'investissement	2 000,00
		Solde Réel de l'exercice	-300 000,00
Chapitre 040 : Transfert entre sections	11 400,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	6 500,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	91 890,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	103 290,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	103 290,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	109 790,00
		Solde Ordre de l'exercice	6 500,00
		Besoin de financement total	-293 500,00
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Besoin de financement après virement	-293 500,00
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	22 437 087,47
Restes à Réaliser	1 097 017,84	Restes à Réaliser	265 200,00
		Besoin de financement total	21 311 769,63
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	9 531 624,12
		Emprunt	-6 187 110,00
Total des dépenses d'investissement	1 502 307,84	Total des recettes d'investissement	26 158 591,59

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-39

OBJET : Budget annexe «eau-DSP» - Modification n°9 de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2013-01

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la modification n°9 ci-dessous de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2013-01 :

Dépenses en € HT :

	Mandaté au 31/12/2019	2020	Total APCP
Etudes préliminaires	148 050,00	0	148 050,00
Maitrise d'œuvre	627 686,00	0	627 686,00
UPEP, réservoirs, régulations	8 700 404,09	8 000,00	8 708 404,09
Liaisons hydrauliques	5 081 277,50	392 000,00	5 473 277,50
Acquisitions foncières et autres	133 189,00	0	133 189,00
Total	14 690 606,59	400 000,00	15 090 606,59

Recettes en € :

	Mandaté au 31/12/2019	2020	Total APCP
Subvention agence de l'eau	2 453 220,00	705 530,00	3 158 750,00
Subvention département	2 399 818,00	400 000,00	2 799 818,00
Subvention Région	679 701,00	400 000,00	1 079 701,00
Participation Sainte-Maxime	1 500 000,00	0	1 500 000,00
Avance Agence de l'eau	4 000 000,00	0	4 000 000,00
Autofinancement	3 657 867,59	-1 105 530	2 552 337,59
Total	14 690 606,59	400 000	15 090 606,59

Article 3 :

DE DÉCIDER que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits au budget annexe du service de l'eau potable affermé (n°10304) pour l'exercice 2020 suivant l'échéancier prévisionnel ci-dessus, susceptible de varier compte tenu des aléas pouvant intervenir sur le projet.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-40

OBJET : Budget annexe «Régie du service de l'eau potable» - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	327 350,18	592 012,61	919 362,79
DÉPENSES	278 181,75	636 157,24	914 338,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT	49 168,43		49 168,43
DÉFICIT		-44 144,63	-44 144,63
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	80 179,91	549 015,39	629 195,30
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	129 348,34	504 870,76	634 219,10

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + 634 219,10 €.

Article 3 :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget primitif de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4 :

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des comptes pour jugement et apurement

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-41

OBJET : Budget annexe «Régie du service de l'eau potable» - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	205 440,44	0,00	205 440,44
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	178 990,59	0,00	178 990,59
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	51 051,00	0,00	51 051,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65 607,52	0,00	65 607,52
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 044,51	0,00	17 044,51
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	118 023,18	118 023,18
<i>Dépenses d'exploitation total</i>		518 134,06	118 023,18	636 157,24

RECETTES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 690,50	0,00	1 690,50
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	577 806,02	0,00	577 806,02
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	362,24	0,00	362,24
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 465,85	0,00	2 465,85
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	9 688,00	9 688,00
<i>Recettes d'exploitation total</i>		582 324,61	9 688,00	592 012,61
<i>Pour R001 Excédent d'exploitation reporté de N-1</i>		549 015,39		549 015,39
<i>information</i>				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 205,80	0,00	21 205,80
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 600,60	0,00	5 600,60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	241 687,35	0,00	241 687,35
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	9 688,00	9 688,00
<i>Dépenses d'investissement total</i>		268 493,75	9 688,00	278 181,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00	0,00	100 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	109 327,00	0,00	109 327,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	118 023,18	118 023,18
<i>Recettes d'investissement total</i>		209 327,00	118 023,18	327 350,18
Pour R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		80 179,91		80 179,91
		<i>information</i>		

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 :	exploitation =	549 015,39
	investissement =	80 179,91
Résultat de l'exercice 2019 :	exploitation =	-44 144,63
	investissement =	49 168,43
Résultat de clôture 2019 à reporter :	exploitation	504 870,76
	investissement =	129 348,34

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « Régie du service de l'eau potable » 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Exploitation	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	1 105 723,62	682 665,53	1 788 389,15
	Titres de recettes émis	B	592 012,61	327 350,18	919 362,79
	R.A.R.	D		41 125,00	41 125,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	1 105 723,62	555 733,17	1 661 456,79
	Mandats émis	G	636 157,24	278 181,75	914 338,99
	R.A.R.	I		19 353,38	19 353,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G		49 168,43	49 168,43
	Déficit	G-B	-44 144,63		-44 144,63
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde des R.A.R.				
	Excédent	D-I		21 771,62	21 771,62
	Déficit	I-D			
RÉSULTAT REPORTE	Excédent		549 015,40	80 179,91	629 195,31
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULE	Excédent		504 870,76	151 119,96	634 219,10
	Déficit				

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	80 179,91		49 168,43	129 348,34
Exploitation	549 015,39		-44 144,63	504 870,76
Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)			129 348,34
	Solde des RAR			21 771,62
	Résultat définitif d'investissement			151 119,96
	Solde libre d'affectation			504 870,76

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention(s) (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-42

OBJET : Budget annexe «Régie du service de l'eau potable» - Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CONSTATER que les résultats sont conformes.

Article 3 :

DÉCIDE l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 et l'inscription des montants au budget supplémentaire 2020, à savoir :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'exploitation	Résultats propres à l'exercice 2019	636 157,24	592 012,61	-44 144,63
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)		549 015,39	+549 015,39
	Résultat à affecter (002)			+504 870,76
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	278 181,75	327 350,18	+49 168,43
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2019)		80 179,91	+80 179,91
	Résultat à affecter (001)			+129 348,34
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Exploitation			
	Investissement	19 353,38	41 125,00	+21 772,62
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Ft et Inv)	Exploitation	636 157,24	1 141 028,00	+504 870,76
	Investissement	297 535,13	448 655,09	+151 119,96
Affectation du résultat 2019	Solde libre d'affectation			+504 870,76

Résultat global de la section d'exploitation 2019	+ 504 870,76
Résultat global de la section d'investissement 2019	+ 151 119,96

Article 4 :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé d'exploitation de + 504 870,76 € comme suit au budget supplémentaire 2020 :
 - 304 300,00 € au compte 002
 - 200 570,76 € au compte 1068
- **DE REPORTER** : 129 348,34 € en report en section d'investissement au compte 001 R.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention(s) (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-43

OBJET : Budget annexe « Régie du service de l'eau potable » - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe Régie du service de l'eau potable tel que présenté ci-dessous.

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	80 800,00	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	40 000,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	-140 000,00
Chapitre 014 : Atténuations de produits	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 500,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	40 000,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation	162 300,00	Total des recettes réelles d'exploitation	-140 000,00
		Solde Réel de l'exercice	-302 300,00
Chapitre 042 : Transfert entre sections	2 000,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	2 000,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	-2 000,00
		Solde de l'exercice	-304 300,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	304 300,00
Total des dépenses d'exploitation	164 300,00	Total des recettes d'exploitation	164 300,00

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	22 500,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 000,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	123 000,00		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	27 975,72		
Total des dépenses réelles d'investissement	174 475,72	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-174 475,72
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	2 000,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 000,00
		Solde Ordre de l'exercice	2 000,00
		Besoin de financement total	-172 475,72
		Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00
		Besoin de financement après virement	-172 475,72
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	129 348,34
Restes à Réaliser	19 353,38	Restes à Réaliser	41 125,00
		Besoin de financement total	-21 355,76
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	200 570,76
		Emprunt	-179 215,00
Total des dépenses d'investissement	193 829,10	Total des recettes d'investissement	193 829,10

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-44

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	120,00	28 942,50	29 062,50
DÉPENSES	0,00	35 158,01	35 158,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT	120,00		120,00
DÉFICIT		-6 215,51	-6 215,51
INTÉGRATION DES RÉSULTATS		18 823,18	18 823,18
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	120,00	12 607,67	12 727,67

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + 12 727,67 €.

Article 3 :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget primitif de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4 :

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre Régionale des Comptes pour jugement et apurement.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention(s) (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-45

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	124,82	0,00	124,82
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 000,00	0,00	35 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33,19	0,00	33,19
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'exploitation total</i>		35 158,01	0,00	35 158,01

RECETTES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	28 880,00	0,00	28 880,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	62,50	0,00	62,50
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'exploitation total</i>		28 942,50	0,00	28 942,50
<i>Pour R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</i>		18 823,18		18 823,18
<i>information</i>				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses d'investissement total</i>		0,00	0,00	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	120,00	0,00	120,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
<i>Recettes d'investissement total</i>		120,00	0,00	120,00

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 : exploitation = 18 823,18
 investissement = 0,00

Résultat de l'exercice 2019 : exploitation = -6 215,51
 investissement = 120,00

Résultat de clôture 2019 à reporter : exploitation = 12 607,67
 investissement = 120,00

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF
 BUDGET ANNEXE« Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2019
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Exploitation	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	58 053,18	2 120,00	60 173,18
	Titres de recettes émis	B	28 942,50	120,00	29 062,50
	R.A.R.	D			0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	58 053,18	2 120,00	60 173,18
	Mandats émis	G	35 158,01	0,00	35 158,01
	R.A.R.	I		120,80	120,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G		120,00	120,00
	Déficit	G-B	-6 215,51		-6 215,51
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde des R.A.R.				
	Excédent	D-I			
	Déficit	I-D		-120,80	-120,80
RÉSULTAT REPORTE	Excédent		18 823,18		18 823,18
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULE	Excédent		12 607,67		12 606,67
	Déficit			-0,80	-0,80

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	0,00		120,00	120,00
Exploitation	18 823,18		-6 215,51	12 607,67

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	120,00
	Solde des RAR	-120,80
	Résultat définitif d'investissement	-0.80
	Solde libre d'affectation	+ 12 606,87

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-46

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CONSTATER que les résultats sont conformes.

Article 3 :

DE CONFIRMER l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 et l'inscription des montants au budget supplémentaire 2020, à savoir :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'exploitation	Résultats propres à l'exercice 2019	35 158,01	28 942,50	-6 215,51
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)		18 823,18	18 823,18
	Résultat à affecter (002)			12 607,67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	0,00	120,00	120,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2019)			0,00
	Résultat à affecter (001)			120,00

Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Exploitation			
	Investissement	120,80		-120,80
Résultats cumulés 2019 (y compris RAR en Ft et Inv)	Exploitation	35 158,01	47 765,68	12 607,67
	Investissement	120,80	120,00	-0,80
Affectation du résultat 2019	Solde libre d'affectation			12 606,87

Résultat global de la section d'exploitation 2019	12 607,67
Résultat global de la section d'investissement 2019	-0,80

Article 4 :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé d'exploitation de + 12 607,67 € comme suit au budget supplémentaire 2020 :
 - 12 486,87 € au compte 002
 - 120,80 € au compte 1068

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention(s) (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-47

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe SPANC tel que présenté ci-dessous.

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	0,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	12 486,87		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation	12 486,87	Total des recettes réelles d'exploitation	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-12 486,87
Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Solde de l'exercice	-12 486,87
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	12 486,87
Total des dépenses d'exploitation	12 486,87	Total des recettes d'exploitation	12 486,87

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	0,00
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Besoin de financement total	0,00
		Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00
		Besoin de financement après virement	0,00
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	0,00
Restes à Réaliser	120,80	Restes à Réaliser	0,00
		Besoin de financement total	120,80
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	120,80
		Emprunt	0,00
Total des dépenses d'investissement	120,80	Total des recettes d'investissement	120,80

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention(s) (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-48

OBJET : Budget annexe Zones d'activités économiques - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
EXCÉDENT	0,00	0,00	0,00
DÉFICIT	0,00	0,00	0,00
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	0,00	0,00	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 0,00 €.

Article 3 :

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget primitif de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4 :

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des comptes pour jugement et apurement

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-49

OBJET : Budget annexe Zones d'activités économiques - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 :	Fonctionnement	0,00 €
	Investissement	0,00 €
Résultat de l'exercice 2019 :	Fonctionnement	0,00 €
	Investissement	0,00 €
Résultat de clôture 2019 à reporter :	Fonctionnement	0,00 €
	Investissement	0,00 €

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	240 000,00	120 000,00	360 000,00
	Titres de recettes émis	B	0,00	0,00	0,00
	R.A.R.	D		0,00	0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	240 000,00	120 000,00	360 000,00
	Mandats émis	G	0,00	0,00	0,00
	R.A.R.	I		0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G	0,00		0,00
	Déficit	G-B		0,00	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde des R.A.R.				
	Excédent	D-I			
	Déficit	I-D		0,00	0,00
RÉSULTAT REPORTE	Excédent		0,00		0,00
	Déficit			0,00	
RÉSULTAT CUMULE	Excédent		0,00		0,00
	Déficit			0,00	

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00
Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)			0,00
	Solde des RAR			0,00
	Résultat définitif d'investissement			0,00
	Solde libre d'affectation			0,00

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-50

OBJET : Etat des produits irrécouvrables admis en non-valeur

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ADMETTRE en non-valeur les créances dont la liste est annexée à la présente délibération pour un montant de 15 022,63 € et de 8 899,48 €.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2020 au chapitre 65, article 6541 et 6542.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-51

OBJET : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2020 : répartition du prélèvement entre la Communauté de communes et les communes membres

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE RECOURIR à une mesure dérogatoire de répartition libre du prélèvement du FPIC pour l'année 2020.

Article 3 :

D'APPROUVER la prise en charge du prélèvement de l'ensemble intercommunal par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au profit du FPIC pour l'année 2020, soit la part des communes membres en plus de la part de la Communauté de communes.

Article 4 :

DE NOTIFIER cette délibération aux douze communes membres dans les délais les plus courts.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-52

OBJET : Abrogation des procédures internes de la commande publique

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ABROGER les délibérations n° 2015/06/17-04 et n° 2015/11/12-09 qui concernent les procédures et règles internes de la commande publique.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-53

OBJET : Attribution du marché AO20016 d'études topographiques en vue du renforcement des réseaux de distribution du réservoir de l'Oumède – Commune de Ramatuelle

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché d'études topographiques en vue du renforcement des réseaux de distribution du réservoir de l'Oumède – Commune de Ramatuelle avec le cabinet GEO-EXPERTS, DQE de 9 982,80 € HT (11 979,36 € TTC).

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants au budget annexe « Eau-DSP » de l'exercice 2020 en dépenses au chapitre 20 et en recettes au chapitre 13.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-54

OBJET : Attribution du marché AO20026 de maîtrise d'œuvre de travaux de doublement de la conduite d'adduction entre les usines de production d'eau potable de la Verne et la Mole

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre de travaux de doublement de la conduite d'adduction entre les usines de production d'eau potable de la Verne et la Môle avec la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la région provençale comme la mieux disante avec un montant de 185 703,30 €HT (222 843,96 €TTC). 2 soumissionnaires Artelia Ville et Transports ainsi que IRH ingénieur Conseil ont présenté des offres anormalement basses et sont donc éliminées.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget annexe « Eau-DSP » sur les exercices concernés au chapitre 20.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-55

OBJET : Attribution du marché AO20042 d'études topographiques - Travaux de création d'une adduction entre Basse Suane et le réservoir Noyer - Phase 2 tronçon Préconil – Noyer

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché d'études topographiques - Travaux de création d'une adduction entre Basse Suane et le réservoir Noyer - Phase 2 tronçon Préconil – Noyer avec l'entreprise OPSIA, DQE de 39 963,90 €HT (47 956,68 €TTC). L'offre du soumissionnaire GEOFIT EXPERT est éliminée car irrégulière sans acte d'engagement. L'offre du soumissionnaire SE2T ENGINEERING est éliminée car anormalement basse.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget annexe « Eau-DSP » de l'exercice 2020 au chapitre 20.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-57

OBJET : Programme MARITTIMO - Projet RACINE : Convention cadre de partenariat entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et la Commune de Grimaud – Musée du Patrimoine

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DIRE que cette action sera prise en charge par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 : Projet RACINE Axe 2 – Lot 3 « Protection et valorisation du patrimoine et de l'identité culturelle ».

Article 3 :

D'APPROUVER la convention cadre de partenariat avec la commune de Grimaud.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 5:

D'IMPUTER les crédits correspondants au budget principal 2020 en dépenses au chapitre 011 et en recettes au chapitre 74 article 7477.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-58

OBJET : Programme MARITTIMO – Projet RACINE : Convention cadre de partenariat entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, la commune de La Garde-Freinet et le Conservatoire du Patrimoine du Freinet

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DIRE que cette action de valorisation du patrimoine sera prise en charge par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 : Projet RACINE Axe 2 – Lot 3 « Protection et valorisation du patrimoine et de l'identité culturelle ».

Article 3 :

D'APPROUVER la convention cadre de partenariat avec la commune de La Garde-Freinet et le Conservatoire du Patrimoine du Freinet.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

D'IMPUTER les crédits correspondants au budget principal 2020 en dépenses au chapitre 011 et en recettes au chapitre 74 article 7477.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-59

OBJET : Avenant à la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec l'association Azur Sport Organisation pour l'organisation du 3ème Marathon International du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la modification de la convention partenariale d'objectifs en son article 11.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en recettes au budget principal de l'exercice 2020 au chapitre 75 article 7588.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-60

OBJET : Désignation des membres du collège des élus au Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Communautaire du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DÉSIGNER, pour le collège des élus du Conseil communautaire au conseil d'exploitation de la régie « office de tourisme communautaire », les six membres titulaires suivants :

- **M. Philippe LEONELLI, vice-président en charge de la compétence tourisme**
- **M. Jacki KLINGER (Cogolin)**
- **M. Thomas DOMBRY (La Garde Freinet)**
- **M. Stéphan GADY (La Mole)**
- **M. Laurent GIUBERGIA (Le Plan de la Tour)**
- **M. Jean PLENAT (Rayol Canadel sur Mer)**

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-61

OBJET : Demande de dérogation à la règle du repos dominical déposée par la blanchisserie LENI, commune de Grimaud

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ÉMETTRE un avis favorable à la demande dérogatoire aux règles du repos dominical sollicitée par la société BLANCHISSERIE LENI, dont le siège social est situé à GRIMAUD (83310), Résidence du Grand Pont, numéro 49, Zone du Grand Pont,

Article 3 :

DE PRÉCISER que cet avis est conditionné au strict respect, par l'entreprise, des droits garantis aux salariés.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-62

OBJET : Fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE FIXER pour le Président, une indemnité au taux de 64,49 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; le taux maximum autorisé étant de 82,49 %.

Article 3 :

DE FIXER pour le 1^{er} et le 2^{ème} vice-président, une indemnité au taux de 33 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; le taux maximum autorisé étant de 33 %.

Article 4 :

DE FIXER pour le 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} vice-président, une indemnité au taux de 27,50 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Article 5 :

DE PRÉCISER que les indemnités seront versées dès l'entrée en fonction du Président et des Vice-Présidents et qu'elles seront versées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 6 :

DE VALIDER le tableau des indemnités du Président et des Vice-présidents, comme suit :

Fonction	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	64,49
1^{er} vice-président	33,00
2^{ème} vice-président	33,00
3^{ème} vice-président	27.50
4^{ème} vice-président	27.50
5^{ème} vice-président	27.50
6^{ème} vice-président	27.50
7^{ème} vice-président	27.50
8^{ème} vice-président	27.50
9^{ème} vice-président	27.50
10^{ème} vice-président	27.50
11^{ème} vice-président	27.50

Article 7 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal et aux budgets annexes des exercices 2020 à 2026 au chapitre 65.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention (Valérie MORA).

Délibération n° 2020/07/29-63

OBJET : Remboursement de frais de déplacements liés à l'exercice du mandat communautaire

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE REMBOURSER les frais occasionnés par les déplacements des élus conformément aux barèmes fixés par le décret précité sur présentation de pièces justificatives.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des élus communautaires au titre des fonctions qu'ils exercent, lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que la leur.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal et aux budgets annexes 2020 et suivants au chapitre 65.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-64

OBJET : Orientations et crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus communautaires

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'INSCRIRE le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- Etre en lien avec les compétences de la Communauté de communes ;
- Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales.

Article 3 :

DE FIXER le montant des dépenses de formation à 18 % par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la Communauté de communes.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation des élus communautaires.

Article 5 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal des exercices 2020 à 2026 au chapitre 65.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-65

OBJET : Mise en place d'un régime d'astreinte de direction

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'INSTITUER une astreinte de décision pour la Direction du 1^{er} juillet au 15 septembre selon les modalités exposées dans le rapport ci-dessus, et dans les conditions d'indemnisation suivantes :

- Cadre d'emploi filière administrative : 149,48€ par semaine complète.
- Cadre d'emploi filière technique : 121€ par semaine complète.

Article 3 :

DE RÉMUNERER les astreintes des personnels titulaires ou contractuels sur la base des textes en vigueur.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal et aux budgets annexes 2020 et suivants, au chapitre 012.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-66

OBJET : Approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du Golfe de Saint-Tropez au regard des avis des communes membres, du Préfet du Var et du Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes à mettre à disposition le Programme Local de l'Habitat approuvé au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dans les mairies des douze communes membres ainsi qu'en Préfecture du Var, aux termes de l'article R. 302-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-67

OBJET : Attribution du marché AO20012 - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du programme d'aménagement du bassin du Préconil et des travaux hydrauliques du Bourrian

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché AO20012 de "Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du programme d'aménagement du bassin du Préconil et des travaux hydrauliques du Bourrian" avec la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la région provençale pour un montant de 852 400 €HT (1 022 880 €TTC). L'offre de Systra est éliminée car irrégulière (pas d'acte d'engagement) et anormalement basse.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal des exercices concernés au chapitre 011, article 6228.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-68

OBJET : Attribution du marché AO20014 - Mise en œuvre du programme de restauration hydromorphologique du cours d'eau de la Giscle aval

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché AO20014 de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre du programme de restauration hydromorphologique du cours d'eau de la Giscle aval » avec l'entreprise SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal des exercices concernés au chapitre 20, article 2031.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-69

OBJET : Attribution du marché AO20036 - Réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux inondations et accompagnement administratif

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché AO20036 portant sur la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux inondations et accompagnement administratif sur le territoire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez avec l'entreprise ARTELIA.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal des exercices concernés au chapitre 20, article 2031.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-70

OBJET : Modification n° 2 du marché AO17040 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du premier programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) du bassin versant du Préconil, golfe de St-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la modification n° 2 du marché AO17040 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du premier programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) du bassin versant du Préconil, golfe de St-Tropez.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la modification n° 2 dudit marché.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-71

OBJET : Convention de coopération entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et le CEREMA dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la convention avec le CEREMA pour la mise en œuvre des actions identifiées en annexe de la convention.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de ladite délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal des exercices concernés au chapitre 20, article 2031.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-72

OBJET : Programme de travaux de confortement de la digue de la Gisclette à Cogolin, autorisation donnée au Président pour la signature d'une convention de mise à disposition des terrains

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à établir une convention avec la Commune de Cogolin pour la mise à disposition à titre gratuit des terrains comprenant l'ouvrage de protection hydraulique de la Gisclette.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la convention de mise à disposition.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-73

OBJET : Avenant n°1 au marché public AO18009 - lot n° 1 Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés non dangereux en bacs roulants et en point d'apport volontaire

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la modification du marché public AO18009 – lot n°1 concernant la collecte et transport des déchets ménagers et assimilés non dangereux en bacs roulants et en point d'apport volontaire sur les 12 communes de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget annexe DMA des exercices concernés au chapitre 011 article 611.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-74

OBJET : Avenant n°2 au marché public AO17032 - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la création de déchèteries

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PRÉCISER que chacune des dépenses du présent marché pourra être éligible au financement LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) selon les modalités précises du programme.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-75

OBJET : Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à informer l'ADEME et Monsieur le Préfet de Région de la publication du document.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-76

OBJET : Convention d'occupation du domaine public avec l'association Maures Bois Energie

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ACCORDER une convention d'occupation du domaine public entre la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez et l'association Maures Bois Energie.

Article 3 :

DE DIRE que cette occupation du domaine public sera effective du 01 juillet 2020 au 31 décembre 2020.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-77

OBJET : Contrat de prestation de la plateforme bois énergie entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et l'association Maures Bois Énergie

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ACCEPTER la passation d'un contrat de prestation de services au profit de l'association Maures Bois Énergie.

Article 3 :

DE DIRE que ce contrat de prestation de service sera effectif du 01 Juillet 2020 au 31 Décembre 2020.

Article 4 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat de prestation de la plateforme bois énergie avec l'association Maures Bois Énergie ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2020/07/29-78

OBJET : Délégation de compétence du Conseil communautaire au bureau communautaire

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER délégation au Bureau communautaire dans les domaines suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services pour des montants supérieurs au seuil formalisé des marchés de fournitures et de services et inférieurs au seuil formalisé des marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
- Conclure les conventions de groupement de commande ;
- Procéder aux acquisitions foncières et conclure toute convention ayant pour objet l'établissement de servitudes au profit ou à la charge de la Communauté de communes, pour un montant compris entre 50 000 euros et 1 000 000 euros par opération ;
- Décider de l'attribution des subventions et conclure les conventions y afférentes ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et conclure les conventions y afférentes ;
- Conclure avec les communes membres de la Communauté de communes les conventions relatives à la mise à disposition de services ;
- Conclure les conventions autres que celles pour lesquelles la compétence a été déléguée au Président de la Communauté de communes, ou visées dans la présente délibération, entraînant une dépense comprise entre 20 000 et 100 000 euros ;
- Fixer, dans la limite de la réglementation en vigueur, les modalités d'octroi des avantages en nature auxquels les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent prétendre en raison de leurs fonctions ou des sujétions de toute nature auxquels ils sont soumis ;
- Approuver les règlements intérieurs des services publics communautaires, à l'exception des tarifs qui sont approuvés par le Conseil communautaire ;

Article 3 :

DE DIRE que les attributions ci-dessous rappelées restent de la compétence exclusive du Conseil communautaire :

- Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- Approbation du compte administratif ;
- Dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté de communes, à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;

- Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté de communes ;
- Adhésion de la Communauté de communes à un établissement public ;
- Délégation de gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Article 4 :

DE RAPPELER que, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, Monsieur le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 17h35.

Le Président

Vincent MORISSE